



Tentative d'escroquerie à l'assurance

Par **ultimatik**, le **29/10/2008** à **10:46**

Bonjour,

Un ami à moi à des problèmes . en fait je vous raconte l'origine de son problème.

Cet été , en voulant laisser passer une priorité à droite dans un petit village , il s'est arrêté brusquement et a été obligé de reculer un peu . en reculant très peu (peut être 30cm) il a heurté la voiture étant derrière.. mais elle n'était certainement pas à l'arrêt non plus ..

bref lui n'avait rien et l'autre personne avait le pare choc un peu enfoncé .

ils se sont quittés sans faire de constat . quelques mois plus tard la personne le menace de porter plainte si il ne payait pas ses réparations (env 700€ quand même !) et qu'il avait des témoins soit disant que c'était lui qui lui avait reculé dedans .

après plusieurs semaines , d'harcelements téléphoniques , menace de plainte ..Etc il s'est renseigné auprès des assurances... et maintenant pour s'en sortir .. sachant qu'il avait des témoins .. c'était presque impossible ! ou alors fallait prouver que les témoins mentaient... chose pratiquement impossible.

il a fini par craquer et a voulu payer pour régler cette affaire , mais n'ayant pas les moyens , il a fait une connerie .

il a voulu faire marcher sa responsabilité civile comme quoi il serait tombé du trottoir avec un pot de peinture sur la voiture du mec afin que son assurance prenne en charge sans qu'il ait rien à déboursier. hors le mec en face (un vrai connard depuis le début) a emmené tout ça à la gendarmerie pour emmerder mon ami .

maintenant mon ami est convoqué le 14 novembre au tribunal pour tentative d'escroquerie à l'assurance , il est dépité car jamais cela aurait dû arriver , et surtout ce n'est pas un escroc , il a toujours été droit dans la vie..

Que peut-il faire ? que risque-t-il ? en plus d'après les gendarmes pour que le magistrat soit clément il faut qu'il paye les réparations de l'autre avant.. ça pourra aider le magistrat dans sa

décision...

S'il vous plait , il est dans la panique j'ai vraiment envie de l'aider .

Merci.

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008 à 17:38**

Lisez ce topic :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **chaber**, le **29/10/2008 à 17:47**

Votre ami n'a pas beaucoup de solutions; qu'il règle au plus vite l'accrochage comme conseillé par la gendarmerie et demande à l'assureur de retirer si possible sa plainte . Ce dont je doute fort